

SALARIÉ.E.S DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL :

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 7 MARS 2017 !

**LA CGT, FO et SUD Santé Sociaux appellent
à une journée de grève nationale public/privé
le 7 mars 2017.**

***C'est ensemble que nous devons exprimer le refus
de l'austérité et de la casse des services publics !***



PETIT RAPPEL DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ DANS NOS SECTEURS :

➔ Les salarié.e.s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif subissent de plein fouet les coupes budgétaires de la part des gouvernements successifs.

Pour les établissements relevant du secteur public, les derniers Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les conseils départementaux montrent des réductions de financement entre 3 à 5 % par an.

Les politiques d'austérité ne sont pas inéluctables, elles sont le moyen pour remettre en question les fondements de la protection sociale, de la Sécurité Sociale et imposent d'ores et déjà l'ouverture de notre secteur à la concurrence du privé à caractère commercial.

Les conditions de travail se dégradent sans cesse : départs en retraite non remplacés, glissements de tâches, remplacements au pied levé, augmentation des heures supplémentaires, RTT non rémunérées, vacances imposées... Tout cela, les salarié.e.s le vivent au quotidien, partout ils sont au bord de l'implosion : les arrêts de travail liés à l'usure professionnelle sont en augmentation constante.

➔ Les directions d'établissements du sanitaire, du social et du médico-social relaient avec zèle les politiques gouvernementales. Ainsi, depuis de nombreuses années, les valeurs de points sont gelées dans la plupart des conventions collectives nationales du travail ou n'augmentent que de façon extrêmement limitée. Alors que les salaires sont bloqués, l'inflation de 2011 à 2017 s'établit à 5,16 % (chiffres INSEE). Dans notre secteur, la perte du pouvoir d'achat est estimée à 26 % depuis 1999 (chiffres ADAVAS). Ce n'est pas la décision unilatérale des employeurs de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 d'augmenter la valeur du point de 2 centimes d'euros qui va changer les choses !

Dans la CCNT du 31/10/1951, quatre coefficients sont en-dessous du SMIC (actuellement à 1.480,27€ bruts), ce qui correspond à 42 métiers. Ainsi, le salaire minimum conventionnel réévalué de 4,73 € au 1^{er} janvier 2017 passera donc à 1.485 € bruts. La nouvelle classification des métiers dans cette même convention collective valide la polyvalence à outrance, sans reconnaissance salariale ou humaine. La destruction des cœurs de nos métiers est en marche et c'est inacceptable !

➔ La Fédération employeurs UNICANCER a stoppé les négociations. Plus rien n'aboutit à la Croix-Rouge Française depuis la revalorisation du point de 1 centime il y a plus de 6 ans !

Dans le secteur public, la mise en place de l'Aménagement et des Réductions du Temps de Travail (ARTT) s'est faite avec un gel des salaires qui depuis ont stagné. Aujourd'hui, la petite augmentation octroyée par le gouvernement est insignifiante par rapport à la perte du pouvoir d'achat subie durant toutes ces années.

Il y a urgence à prendre en considération ces problématiques :

- ➔ **par l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations et les conditions de travail,**
- ➔ **par l'augmentation générale des salaires,**
- ➔ **par l'amélioration de l'ensemble des Conventions Collectives Nationales du Travail et du Statut pour les établissements du secteur public.**



➔ En outre, les réorganisations et les signatures de CPOM s'imposent à marche forcée toujours au nom de l'austérité. La contractualisation s'accompagne d'une contre-réforme de la tarification qui vient contraindre encore plus les financements. Tous les secteurs professionnels sont concernés et doivent faire face aux injonctions gouvernementales: les périmètres des établissements

et/ou associations sont modifiés, créant des « mastodontes » qui se partagent « le marché ».

Il y a urgence à arrêter ces processus destructeurs d'emploi et à donner à tous nos secteurs des moyens à la hauteur des besoins.

➔ **UN VRAI RAPPORT DE FORCE DOIT S'INSTAURER DÈS CE 7 MARS !**

Ensemble, mobilisons-nous pour :

- ➔ l'augmentation générale des salaires,
- ➔ l'amélioration des Conventions Collectives Nationales du Travail et du statut de la Fonction Publique Hospitalière,
- ➔ l'attribution de moyens nécessaires dans nos établissements et services afin d'assurer une prise en charge de qualité des patient-e-s, des usagers et des familles,
- ➔ l'arrêt des suppressions de postes et la création des emplois nécessaires,
- ➔ la formation et le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement de nos établissements,
- ➔ l'amélioration des conditions de travail,
- ➔ la révision à la hausse des points d'indice,
- ➔ le rétablissement de tous nos diplômes d'Etat,
- ➔ l'arrêt des exonérations de cotisations sociales qui grèvent les budgets de la Sécurité Sociale,
- ➔ l'abrogation des ordres paramédicaux,
- ➔ l'abrogation de la loi « Santé » et Hôpital, Patients, Santé, Territoires », de la loi dite « Travail » et l'abandon des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT)...
- ➔ un grand Service Public de Santé et d'Action Sociale.



**ON LACHE
RIEN**

**SOYONS TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, DANS LA RUE, CE 7 MARS
pour défendre nos secteurs sanitaire, social et médico-social !
TOUTES ET TOUS, NOUS NE LÂCHERONS RIEN !**